

PROGRAMME CULTURE COMMUNAUTAIRE VIVANTE



AGENDA 2030 - ODD



CULTURA 21 : ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
2. PATRIMOINE, DIVERSITÉ ET CRÉATIVITÉ
6. CULTURE, ÉQUITÉ ET INCLUSION SOCIALE
7. CULTURE, PLANIFICATION URBAINE ET ESPACE PUBLIC
9. GOUVERNANCE DE LA CULTURE

SOCIAL, COMMUNAUTÉ, AUTONOMISATION,
 ASCENDANT, GOUVERNANCE, PARTICIPATION,
 CITOYENNETÉ, ÉQUITÉ, ACCÈS, DROITS CULTURELS

1. Lima et la culture

Le programme « Culture communautaire vivante » (Cultura Viva Comunitaria) se déroule dans la province de Lima, la capitale du Pérou. La ville compte 43 quartiers et près de 10 millions d'habitant·e·s. L'espace géographique couvert par le programme atteint 2 672 km², réparti en différentes zones : Lima Nord, Lima Centre, Lima Est et Lima Sud.

Il existe dans la ville de Lima une fracture sociale qui limite encore pour une partie de la population l'accès aux services, produits et infrastructures culturels, et qui freine le plein exercice des droits culturels des citoyen·ne·s. Le programme vise à impulser et renforcer les initiatives culturelles portées par les organisations sociales des territoires dans lesquels il se déroule, afin de favoriser la transformation sociale et le développement local à travers de la pratique artistique et culturelle.

**IL EXISTE DANS LA VILLE DE LIMA UNE FRACTURE SOCIALE QUI
LIMITE ENCORE POUR UNE PARTIE DE LA POPULATION L'ACCÈS AUX
SERVICES, PRODUITS ET INFRASTRUCTURES CULTURELS.**

2. Objectifs et mise en œuvre du projet

2.1. Objectifs principaux et spécifiques

Le programme « Culture communautaire vivante » est une politique publique qui naît en 2013 et qui vise la reconnaissance et la promotion des expressions artistiques et culturelles générées dans tout Lima.

Ce programme cherche à assurer la pérennité des expériences artistiques et culturelles créées dans les territoires de la ville grâce à une articulation avec les groupes communautaires qui portent des projets de « Culture communautaire vivante », permettant ainsi la réactivation et la récupération des espaces publics de la ville, la reconnaissance de la diversité culturelle, et le renforcement de la citoyenneté et du vivre ensemble.

2.2. Développement du projet

Le programme « Culture communautaire vivante » identifie les groupes culturels qui génèrent des initiatives ayant un impact positif dans les quartiers de la ville. Après avoir satisfait aux critères établis, ceux-ci sont enregistrés dans le registre des Groupes et Alliés de la « Culture communautaire vivante », ce qui leur permet d'accéder à une série d'avantages et de possibilités de collaboration avec le gouvernement local, assurant ainsi le renforcement et la pérennité de leurs activités.

Les axes du programme « Culture communautaire vivante » sont organisés de la façon suivante :

1. Durabilité et co-organisation des activités ;
2. Renforcement des capacités ;
3. Renforcement des politiques publiques ;
4. Visibilité et gestion des connaissances.

La gestion de ce programme met en œuvre des incitations économiques et un soutien logistique pour contribuer au développement des activités générées par les groupes culturels, ainsi que pour promouvoir l'expérience des citoyen·ne·s par la démocratisation de l'accès aux biens et services culturels. Le programme « Culture communautaire vivante » est une référence en matière de gestion publique culturelle, contribuant à une approche de gouvernance partagée entre le gouvernement local et la société civile.



LE PROGRAMME ASSURE LA DURABILITÉ DES EXPÉRIENCES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DES TERRITOIRES GRÂCE À UNE ARTICULATION AVEC LES GROUPES DE « CULTURE COMMUNAUTAIRE VIVANTE ».

3. Impacts

3.1. Impacts directs

De 2019 à 2021, un concours annuel de projets artistiques et communautaires a été mis en place, ce qui constitue la plus grande activité du programme « Culture communautaire vivante », et qui a permis la mise en œuvre de 112 projets dans la ville de Lima, bénéficiant à plus de 84 000 personnes. Par ailleurs, 232 membres de groupes culturels ont reçu une formation en gestion culturelle et sur l'utilisation des outils numériques et des conférences spécialisées ont été offertes à 564 agent.e.s culturel.le.s, ainsi qu'à la population. De même, le programme a contribué au renforcement et à l'accompagnement de près de 27 groupes culturels, permettant de faire vivre une expérience culturelle à plus de 34 000 habitant.e.s sur les territoires ; et à l'organisation de 7 festivals de « Culture communautaire vivante », ayant un impact positif sur plus de 17 000 personnes, faisant ainsi vivre la démocratie culturelle.

D'autre part, 23 actions de renforcement de la politique publique ont été réalisées avec la présentation du programme à près de 3 515 personnes, notamment les agent.e.s des collectivités locales et les personnes intéressées par les enjeux culturels. En 2021, le programme comptait 73 groupes inscrits dans le Registre



LE PROGRAMME « CULTURE COMMUNAUTAIRE VIVANTE » EST DEVENU UNE RÉFÉRENCE EN GESTION CULTURELLE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE GRÂCE À SON APPROCHE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE.

des Groupes et Alliés de la « Culture communautaire vivante », représentant environ 450 agent.e.s culturel.le.s, qui participent activement aux activités organisées tout au long de l'année. D'autre part, 30 assemblées publiques ont été organisées afin d'ouvrir des espaces de rencontre et de dialogue entre la société civile et le gouvernement local, permettant ainsi une identification des besoins de la communauté en culture qui serve de base pour concevoir des activités.

Au cours de la période 2019 - 2021, les bénéficiaires de l'ensemble de la programmation artistique et culturelle se sont élevés à 150 000 personnes, principalement constituées d'enfants et de familles en situation de vulnérabilité.

3.2. Évaluation

L'évaluation du programme « Culture communautaire vivante » est basée sur le Règlement municipal n° 1673. Elle est réalisée à l'aide de processus participatifs continus qui permettent de connaître l'opinion, les commentaires et les propositions des groupes de « Culture communautaire vivante ». Par ailleurs, les organisations communautaires qui participent au programme doivent présenter des rapports de résultats. D'autre part, le programme fait l'objet d'un Plan opérationnel institutionnel (POI) qui permet un suivi quantitatif mensuel et trimestriel de son avancement. Des rapports sur les résultats du programme sont présentés au Conseil de la Métropole de Lima de façon annuelle.



3.3. Facteurs clefs

Le programme « Culture communautaire vivante » s'est appuyé sur divers facteurs qui ont contribué à sa continuité :

- Les processus participatifs et les assemblées publiques permettent un dialogue ouvert entre la société civile et la municipalité de Lima ;
- L'équipe du programme maintient une communication étroite avec les groupes culturels, générant ainsi une articulation continue des actions ;
- La gestion des ressources dans une coresponsabilité active permet une bonne et efficace utilisation des fonds publics ;
- Le renforcement des groupes communautaires est réalisé par la formation et l'accompagnement dans leurs activités ;
- Les fortes répercussions dans la communauté, particulièrement pour les populations en situation de vulnérabilité.

3.4. Continuité

La municipalité métropolitaine de Lima a garanti la continuité du programme par la mise en place du Règlement municipal n° 1673 qui a créé il y a 9 ans le programme « Culture communautaire vivante ». Ce Règlement établit les fonctions et les responsabilités de la municipalité et des groupes de « Culture communautaire vivante » qui s'engagent dans cette politique publique. Par ailleurs, la gestion du programme « Culture communautaire vivante » se base sur le Règlement des Opérations et des Fonctions (ROF) de la direction de la Culture de la Mairie.

4. Plus d'information

Lima a été candidate à la cinquième édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » (février 2022 - juin 2022). En septembre 2022, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été réalisée par Sandra Scotto Núñez, Coordonnatrice du Programme « Culture communautaire vivante », Lima, Pérou.

Contact : [sandra.scotto \(at\) munlima.gob.pe](mailto:sandra.scotto(at)munlima.gob.pe)

Site web : www.munlima.gob.pe